



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 29 mars 2021, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 570-2021, décrétant une dépense et un emprunt de 2 021 966 \$ pour la réfection de la rue St-Cyrille sur une distance de 1 350 mètres.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 mai 2021.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 19^E JOUR DE MAI 2021.

Vicky Fortin, adjointe à la direction
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Vicky Fortin, adjointe à la direction et assistante-greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 19 mai 2021, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce dix-neuvième jour du mois de mai 2021.

Vicky Fortin